

JG/HM

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 5 MARS 1962.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES AFFAIRES INTE-
RIEURES ET DE LA DEFENSE

//) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 103 /PR/CAB/MAID. ANNEE 1961.

SOMMAIRE:
AFFECTATION

//E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;
- VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

//) E C R E T E :

EMPLIATIONS:

ORIGINAL. I
ORD. I
AID. 4
FPF I
GCM. 8
CM 8
FE I
P. 2
F. I
F. 5
P. I
B. I
D. I
RESOR. I
INFO-RADIO. I
GAN. 8
P. SEGBANA. I
EP. NORD-EST. I
INTERESSE. I

ARTICLE 1°- Mr. DAGA Célestin, Sous-Préfet de Ségbana, est relevé de ses fonctions et remis à la disposition du Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

M. AROUNA.